



CAPITALISATION DES PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES PAYSANNES

ACORD RWANDA

RWANDA

Districts de Kamonyi,
Musanze, Bugesera
et Ngororero



À quels problèmes cette initiative cherche-t-elle à répondre ?

Cette initiative permet de créer un espace d'échange d'expériences entre praticiens de l'agroécologie dans les quatre districts concernés, et de lutter ainsi contre le développement et la pérennisation de pratiques agricoles conventionnelles destructrices de l'environnement.

Il s'agit pour cela d'identifier des pratiques concrètes en la matière et de favoriser le partage d'analyses autour de l'approche agroécologique et de ses enjeux, au Rwanda et dans les Grands Lacs. L'objectif est de mieux connaître et de recenser l'expression des petits exploitants quant à ce qu'ils réalisent au quotidien dans leurs champs. Par ce référencement, ACORD Rwanda souhaite aboutir à un descriptif simplifié des pratiques et principes de base de l'agroécologie telle que pratiquée par les paysans des quatre districts, afin d'identifier celles qui sont « répliquables » ou non, de s'interroger sur les principes qui sous-tendent ces activités, mais aussi de questionner les pratiques à introduire dans le milieu pour les mettre en œuvre, d'identifier les contraintes actuelles dans l'adoption de ces pratiques, et de formuler des propositions d'actions pour disséminer cette approche auprès des paysans de la région.

Contexte

Les politiques publiques rwandaises promeuvent un modèle conventionnel qui recourt à l'utilisation d'intrants industriels, particulièrement les engrais, les semences hybrides et les pesticides, ce qui entraîne notamment un vieillissement et un appauvrissement des sols. Dans ce modèle de production intensif, ceux qui vivent exclusivement de la terre n'ont pas d'alternatives durables. Ils poursuivent l'exploitation de terres qui continuent de vieillir, de se dégrader, et travaillent de petites surfaces à peine suffisantes pour nourrir une famille.

Cependant, les paysans détiennent encore des pratiques conservatoires héritées de leurs ancêtres, dans la façon de traiter le sol, de sélectionner les semences, de maintenir la vie biologique des sols, etc. Ces pratiques contribuent à la sauvegarde des écosystèmes en présence et permettent la consolidation d'un autre modèle agricole, respectueux de l'environnement et du travail de l'homme.

Inscrite dans la démarche agroécologique, ces pratiques proposent une alternative à l'agriculture conventionnelle dominante et permettent aux paysans d'assurer leur sécurité alimentaire et de générer des revenus. ACORD Rwanda a identifié et recensé des pratiques de ce type dans quatre districts du Rwanda, qui constituent la base d'un modèle de production agroécologique généralisable à d'autres territoires.

BÉNÉFICIAIRES :
400 « champions »
de l'agroécologie

Méthodologie

Que faut-il faire ?

Afin d'optimiser l'implication des bénéficiaires dans le processus, la méthodologie mise en œuvre se veut participative et inclusive. La description des faits, des pratiques et des résultats obtenus passe par des visites à domicile des « champions » de l'agroécologie et des paysans choisis, avec des interviews, des photos des réalisations agroécologiques sur le terrain, et l'animation de groupes de discussion élargis. Plus précisément :

- > Les visites à domicile permettent de visualiser directement les pratiques, les dimensions des parcelles et les infrastructures agroécologiques de base au niveau des ménages.
- > Réalisées sur la base d'un guide d'entretien, les interviews permettent de décrire dans le détail les pratiques paysannes, en termes d'utilisation d'intrants notamment (semences, pesticides, fumure, plantes engrais verts et agroforestières), mais aussi d'identifier les contraintes auxquelles les ménages font face au quotidien.
- > Les groupes de discussions élargissent ce travail descriptif au niveau communautaire et permettent d'interroger le développement à plus grande échelle de ces pratiques, ainsi que les rôles et les responsabilités de chacun. Un guide de discussions a été élaboré à cet effet.

Un livret recensant toutes les expériences identifiées a ensuite été réalisé. Il s'agit d'une description exhaustive d'un modèle de production agricole qui respecte l'intégrité du sol et de sa fertilité, sur la base d'expériences individuelles. Ce livret comprend :

- > Une introduction sur les raisons de la dégradation et du vieillissement des sols, et sur l'intérêt des pratiques agroécologiques pour faire face à ce défi.
- > Une partie théorique sur les principes de base de l'agroécologie.
- > Une partie pratique sur les expériences des « champions », documentée par des études de cas mises au regard des contraintes rencontrées par les paysans dans leur quotidien.
- > Une partie sur la durabilité et le développement de ces pratiques à l'échelle communautaire.



Séance de capitalisation sur les pratiques agroécologiques traditionnelles.



Préparation du compost.



Compostière-tas.



Formation des champions Ririma Bugesera.



Paillage des cultures.



Préparation de plants agroforestiers et d'engrais verts.

Difficultés et résistances rencontrées

- > Les eaux de pluies détruisent et emportent les sols.
- > Les paysans déplorent l'arrivée tardive de semences commerciales de mauvaise qualité.
- > Les pratiques agroécologiques qui fonctionnaient auparavant sont mises à mal par les effets négatifs du changement climatique. Les pépinières ont, par exemple, subi les effets de la sécheresse et d'inondations accompagnées de vents violents.
- > Les paysans ont des avis divergents quant à la pratique de monoculture exigée par les services agricoles ; ils souhaiteraient développer des cultures mixtes et intercalaires.
- > La matière première pour les pratiques agroécologiques n'est pas suffisante en milieu rural : la paille, la fumure organique et les plantes engrais verts manquent.

Éventuelle stratégie de contournement de ces résistances et difficultés

- > Mobilisation et équipement des paysans dans la gestion et l'utilisation des eaux de pluie.
- > Structuration d'une organisation collective dans les villages pour produire et conserver des semences communautaires.
- > Recours à des semences de courte durée et maîtrise des périodes de semis dans les germoirs, localisation des pépinières près des points d'eau.
- > Création d'un espace de rencontres et de débats entre les paysans et les services du RAB.
- > Enfouissement des déchets et des restes des récoltes, distribution de petit bétail et des semences de plantes engrais verts.

Plus-value par rapport à ce qui existe déjà

En recensant des pratiques concrètes, ancrées dans l'activité agricole des populations rurales, l'initiative menée par ACORD Rwanda remet l'écologie au cœur de la vie quotidienne des paysans. Elle part de la base et s'appuie sur les savoirs et savoir-faire locaux pour compiler les bonnes pratiques et interroger par la même occasion la capacité de ces pratiques à changer d'échelle, et à être vectrices d'un autre mode de production agricole. Ce travail de description des pratiques paysannes consolide l'intérêt du modèle agroécologique, plus respectueux du travail des hommes et de l'environnement, en lui donnant une illustration très concrète. Le livret produit est une compilation des pratiques ayant cours dans les quatre districts couverts par l'initiative, et donne à voir une diversité d'approches et de réalisations qui pourront servir de base à une modélisation pour que ces pratiques se diffusent sur un territoire élargi.

Perspective et pistes d'amélioration

Ce travail a permis de confirmer le fait que les paysans disposent de connaissances pratiques traditionnelles qu'il convient de remettre en marche et d'outiller pour impulser une transformation agroécologique des territoires. Au cœur de ces savoirs et savoir-faire agroécologiques, le paillage des cultures joue un rôle central, car il permet à la fois de retenir l'eau et l'humidité du sol, de le protéger contre l'érosion et les mauvaises herbes, et de favoriser la transformation de l'humus et de la vie biologique, contribuant ainsi au renouvellement de la fertilité des sols. Afin de consolider l'enracinement des pratiques écologiques dans les quatre districts concernés par l'initiative, et de les répandre plus largement, l'initiative devrait donc veiller à assurer systématiquement ce paillage, à favoriser l'élevage de petit bétail comme source de fumure organique, à promouvoir et diffuser les cultures engrais verts, ainsi qu'à accompagner la gestion des eaux de pluie. Ces consolidations techniques seraient en effet à même de donner plus d'ancrage aux pratiques agroécologiques identifiées dans la zone.

D'autre part, sur la base du référencement effectué, la mise en place d'actions de plaidoyer auprès des autorités locales en faveur de ces pratiques et de leur développement est une option à envisager, afin de permettre leur diffusion et leur appropriation par un nombre toujours plus important de ménages paysans.

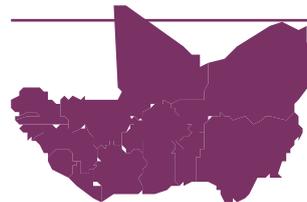


RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'INFLUENCE

DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE IMPLIQUÉS DANS LE PROCESSUS DE BIOSÉCURITÉ EN AFRIQUE DE L'OUEST

COPAGEN

PAYS DE L'UEMOA
Afrique de l'Ouest



À quels problèmes cette initiative cherche-t-elle à répondre ?

Cette initiative vise à influencer la future réglementation sur la biosécurité en Afrique de l'Ouest dans le sens d'une protection accrue des droits des communautés locales en matière semencière, et à susciter un éveil des consciences sur les enjeux et les risques liés à l'utilisation des OGM. En effet, dans un contexte de faibles capacités d'action des acteurs de la société civile sur les questions liées à la biosécurité, l'initiative souhaite plus spécifiquement contribuer à prévenir et à minimiser les risques liés aux OGM sur la biodiversité et la santé humaine et animale, mais aussi à encourager l'autonomie semencière et économiques des populations.

Contexte

L'introduction des OGM dans l'agriculture et l'alimentation suscite des vives inquiétudes au niveau mondial. Ces inquiétudes sont liées aux risques des produits transgéniques sur le maintien de la biodiversité ainsi que sur la santé humaine et animale.

En l'Afrique de l'Ouest, les trois institutions communautaires, l'UEMOA, la CEDEAO et le CILSS, ont fusionné leurs programmes de biosécurité, en vue de doter l'espace sous-régional d'une réglementation communautaire unique concernant entre autres les OGM. Ce projet de réglementation portant sur la prévention des risques biotechnologiques traduit l'officialisation de l'introduction, de l'expérimentation, de la production, de la circulation et de la commercialisation des OGM dans la sous-région. Il s'agit certes d'une norme juridique visant à prévenir et à minimiser les risques liés aux OGM, mais il n'en demeure pas moins qu'elle en légalise pleinement l'utilisation. Initié en 2006, ce projet de réglementation est entré dans sa phase critique en 2010 avec la publication de l'avant-projet de règlement. Depuis, les acteurs de la société civile ouest-africaine, à travers la COPAGEN, se sont mobilisés et continuent de se mobiliser en vue d'influencer la future réglementation sur les OGM dans le sens d'une meilleure protection des populations et des communautés contre les risques biotechnologiques.

Devant la perspective imminente de l'arrivée des cultures OGM en Afrique de l'Ouest, la COPAGEN a investi et occupé les espaces de négociation au niveau local, national, régional, et a mené des actions citoyennes de résistance dans la lutte contre les OGM.

CIBLES (PLAIDOYER) :

- > Les autorités politiques et les décideurs à l'échelle locale, nationale et régionale.
- > Les médias

BÉNÉFICIAIRES :

- Les populations ouest-africaines, particulièrement :**
- > les consommateurs,
 - > les communautés locales,
 - > les paysannes / paysans affecté-es par la problématique des OGM.